



POPILLIA JAPONICA

Noms communs : Scarabée japonais

Catégorie : FAUNE

Famille : Scarabaeidae

Milieu : Jardins et espaces verts, forêts, productions horticoles et zones de cultures

Origine géographique : Asie

Nom anglais : Japanese beetle

Auteur : Newman, 1838

Introduction en France : -

MODALITÉS DE GESTION

En tant qu'organisme de quarantaine prioritaire classé en annexe IIB du Règlement 2019/2072, le Scarabée japonais fait l'objet d'une lutte obligatoire et d'un plan national d'intervention sanitaire d'urgence (PNISU), conformément au Règlement européen (UE) 2016/2031. Afin de prévenir l'entrée de *P. japonica* sur le territoire français, l'Anses recommande le renforcement de la surveillance pour détecter précocement l'entrée du scarabée, notamment à l'aide de pièges équipés de leurres mixtes (combinaison de phéromones sexuelles et d'attractifs floraux) et accompagné par des inspections visuelles des parties aériennes des plantes hôtes. Les pièges doivent être disposés dans des endroits stratégiques, comme le long de la frontière française avec les pays où l'insecte est présent et à proximité des points d'entrée clés, tels que les ports ou les aéroports, ainsi que des réseaux de transport ([Anses, 2022](#)).

MODALITÉS D'INTRODUCTION EN FRANCE ET IMPACTS DOCUMENTÉS

En Europe continentale, les premiers signalements ont eu lieu en Italie en 2014 ([EPPO, 2014](#)), puis en Suisse dès 2017 ([EPPO, 2017](#)). En 2021, l'espèce a également été détectée proche de la frontière française, à Bâle (Suisse) dans le cadre de la surveillance des organismes nuisibles aux végétaux ([DRAAF Grand Est, 2021](#)).

Le Scarabée japonais est un insecte polyphage qui s'attaque à un grand nombre de plantes, sauvages et cultivées (incluant 404 plantes hôtes de 92 familles botaniques). Ses larves occasionnent quant à elles des dégâts sur les surfaces herbagères (prairies de graminées, gazons, golf, etc.).

Répartitions :

En France

[Dans le monde](#)

Contributions :

Date de rédaction : 24/06/2022, version 1

PRODUCT DESCRIPTION

Pas de retour d'expérience de gestion disponible actuellement [Ephytia \(INRAe\)](#)

[Fiche diagnostic *Popillia japonica*](#)

[Note nationale BSV : *Popillia japonica* Formulaire de signalement](#)

[CABI](#)

[EPPOAnses. 2022. *Popillia japonica*, le scarabée japonais. Évaluation du risque simplifiée pour la France métropolitaine. Rapport d'expertise collective le scarabée japonais, pour la France métropolitaine. Mai 2022](#)

[EPPO. 2014. First report of *Popillia japonica* in Italy. EPPO Reporting Service n°10-2014. Num. article 2014/179.](#)

[EPPO. 2017. First report of *Popillia japonica* in Switzerland. EPPO Reporting Service n°9-2017. Num. article 2017/160.](#) Organisme nuisible classé parmi les organismes de quarantaine prioritaires par la réglementation européenne sur la santé des végétaux ([règlement \(UE\) 2019/1702](#))

CITATION

OFB & UICN France. 2022. *Popillia japonica*. Base d'information sur les espèces exotiques envahissantes. Centre de ressources Espèces exotiques envahissantes. UICN France et Office français de la biodiversité.

